REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2022/58

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
15/06/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi trente juin à 09 heures 30 minutes

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (20): Chantal AMBROSI– Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI– Isabelle GIUDICELLI — Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI– Augustine MARIOTTI– Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI - Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Pouvoirs (4) : - Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – José OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI– Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI– Christelle CRUCIANI– Patrick EIDEL-GUIDICELLI- Charles MARCELLI- Maryline MASSONI– Pierre NATALI- Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI- Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Aménagement d'un réseau intercommunal de sentiers de randonnées - Demande de subvention

MONSIEUR Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

Consciente des enjeux économiques et environnementaux s'y rattachant, la CCMG s'est engagée à développer son « offre Montagne », aux fins de renforcer son attractivité auprès des visiteurs mais aussi des populations en recherche d'un cadre de vie de qualité.

Ce projet s'inscrit pour développer un tourisme vert, plus proche de la nature et des populations locales. L'apport d'expertise en matière de biodiversité et de patrimoine, qui donnera corps à ce projet de développement local, sera restitué à l'ensemble des publics, sur un parcours de randonnée sécurisé par une signalétique directionnelle et d'interprétation.

Pour ce faire, il est prévu de développer 12 sentiers de randonnée sur 90 kms selon le plan d'action suivant :

1/ Etudier l'état initial des itinéraires de randonnée, la description des différents habitats, les enjeux écologiques et la cartographie associée,

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220630-2022-58-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022
Affichage : 04/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

2/ créer le réseau de randonnées, avec une société spécialisée ADAL 2B, qui interviendra le long des tracés sur une largeur de 3 mètres,

3/ Mettre en place la signalétique directionnelle et d'interprétation adaptée à chacun des sentiers de randonnées,

4/ Mettre en place des écocompteurs pour mesurer la fréquentation de chacun des sentiers de randonnée.

La Communauté de Communes du Marana Golo souhaite soumettre son projet d'aménagement d'un réseau intercommunal de sentiers de randonnées pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 80%. Le coût total du projet est de 385 478,60 € HT soit 448 374,32 € TTC et la subvention de la CDC/ Comité De Massif et de l'Etat / avenir Montagnes Investissement correspond à 80% des dépenses éligibles, ce qui correspond au plan de financement suivant :

CDC Etat	80% de l'assiette
Total subventions	Soit 308 382,88 € HT
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	20% de l'assiette Soit 77 095,72 € HT
Total	385 478,60 € HT

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement complémentaire suivant :

CDC Etat	80% de l'assiette
Total subventions	Soit 308 382,88 € HT
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	20% de l'assiette Soit 77 095,72 € HT
Total	385 478,60 € HT

- Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allégements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220630-2022-58-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022
Affichage : 04/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation